

à la page 8255 du hansard. Du sentiment général du comité permanent, la position antérieure était injuste non pas tant envers les sujets britanniques qu'envers les immigrants canadiens non originaires du Royaume-Uni, et elle ne devrait pas se perpétuer. L'attitude du comité permanent était alors qu'il ne fallait pas retirer le droit de vote à un sujet britannique non citoyen canadien qui l'avait exercé aux dernières élections, mais qu'à l'avenir les sujets britanniques qui immigreraient au Canada devraient être mis sur le même pied que les autres immigrants comme les Italiens, les Ukrainiens et les Polonais. Une fois devenus citoyens canadiens, ils devraient jouir du droit de vote, mais pas avant. Telle est la position du gouvernement sur ce bill. En toute justice, il faudrait préciser que l'accusation qu'a portée le député de Matane, et c'est son droit, il l'a portée en son propre nom. Elle ne représente aucunement l'attitude du gouvernement.

• (11.40 a.m.)

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je comprends absolument ce que le député a dit. Je n'ajouterai qu'une chose: l'attitude du gouvernement à ce propos, et à bien d'autres sujets dont il a été question, n'amène le ministre ni à s'excuser ni à trouver des arguments favorables. Il n'a pu répondre devant le fait que le gouvernement est déterminé à établir une république au Canada. Je n'ai rien à rétracter. Telle a été l'attitude de certains ministres au sein du gouvernement. Ils se sont déclarés pour cette mesure. L'un d'eux a voté pour la motion libérale d'abolition émanant de la province de Québec. Le premier ministre du Canada a dit qu'il ne voterait pas en faveur de l'abolition de la monarchie. Il ne croyait pas l'affaire assez importante. Bien sûr, il l'estimait moins importante que faire du ski ou de la raquette.

**M. Thompson:** Monsieur le président, je ne prendrai que quelques instants pour parler d'une chose liée au problème que je tiens à signaler au député de Saint-Denis, celui des derniers règlements relatifs aux passeports et à la citoyenneté. Je ne crois pas que cette affaire ait été signalée à la Chambre. Cela se rattache de façon directe à cet amendement-ci, et se relie à d'autres amendements.

[L'hon. M. Macdonald.]

Plusieurs députés, aux termes des derniers règlements, ne sont pas citoyens canadiens. Je ne pense pas que le député de Swift Current-Maple Creek m'en veuille si je le mentionne. Je ne sais pas si désormais lui, et tous ceux qui sont dans un cas semblable, peuvent siéger à la Chambre. Toutefois, les règlements sur la citoyenneté ont été adoptés et mis en vigueur; dorénavant, une personne née en Grande-Bretagne—même si elle a vécu ici 40 ou 50 ans, servi dans les forces armées ou occupé un emploi public—n'est pas un citoyen canadien. Si j'ai parlé du représentant de Swift Current-Maple Creek, c'est qu'il est né en Écosse.

L'amendement à l'étude me permet de prévoir des cas où on devra décider si un ressortissant britannique, résidant dans notre pays depuis les dernières élections, aura dorénavant qualité d'électeur.

Samedi dernier, un de mes mandants—presque octogénaire—m'a téléphoné. Il pleurait en me parlant. A la suite d'un appel urgent, il voulait retourner en Grande-Bretagne pour une visite. Venu s'installer au Canada avant la première guerre mondiale où il a servi dans l'armée canadienne en 1907 je crois—it ne peut obtenir de passeport canadien avant d'acquérir la citoyenneté canadienne.

**M. Deachman:** C'est faux.

**M. Thompson:** Prouvez-le.

**M. Deachman:** Vous déformez les faits.

**M. Thompson:** Il ne peut recevoir qu'un passeport temporaire. Il a déjà eu une dizaine de passeports, mais il ne peut avoir de certificat de nationalité avant qu'on ait vérifié diverses choses. Le député de Vancouver-Quadra ferait bien de se renseigner, car il fait fausse route.

Même si un sujet britannique a vécu 60 ans au Canada, a assumé les droits d'un citoyen canadien, a eu des passeports par le passé et a servi dans les forces armées canadiennes, on lui refusera un passeport tant qu'il ne détient pas un certificat de citoyenneté, bien que j'admette que ce ne soit pas difficile à obtenir. Le député de Vancouver-Quadra est dans l'erreur quand il soutient le contraire. Cela s'est